

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

DÉLIBÉRATION PARITAIRE n° 9-19 relative à l'agenda social du 2^{ème} semestre 2019

Les organisations soussignées,

Vu l'article 2-2 du chapitre 1 de l'annexe 2-17 de la Convention Collective, relatif à la fixation d'un agenda social semestriel,

Vu la délibération paritaire n° 13-18 du 19 décembre 2018, relative à l'agenda social du 1^{er} semestre 2019,

les demandes recueillies, les engagements pris antérieurement, ainsi que les évolutions législatives et réglementaires accomplies ou en cours,

Conviennent de ce qui suit :

Article 1^{er} - L'agenda des partenaires sociaux du deuxième semestre 2019 est le suivant :

1° Examens périodiques

- Bilan annuel des actions de l'ANFA.
- Orientations de la branche pour le Conseil des Métiers au sein de l'OPCO Mobilités
- Financement et actions prioritaires d'IRP AUTO Solidarité Prévention en 2020.
- Examen semestriel des certifications (RNCSA) et des qualifications (RNQSA).
- Suivi de l'enregistrement et du positionnement des CQP
- Établissement du rapport annuel d'activité visé à l'article L.2232-9 du code du travail.

2° Examens spécifiques

En tant que de besoin, en fonction des délégations données aux instances paritaires définies par l'accord Dialogue Social :

- Observation des données de la branche, en appui sur l'OBSA et en préparation des négociations à venir (égalité professionnelle - travailleurs handicapés...).
- Interprétation de la Convention collective.

3° Négociations nouvelles

- Transcription dans la branche de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage résultant de la loi « Avenir professionnel ».
- Transcription dans le RPCS des dispositions légales sur le 100% Santé
- Conditions d'emploi (article 1-08 CCNSA) : affirmation du principe du CDI, recours aux CDD dans le respect des articles L.1242-1 et suivants du code du travail, recours aux contrats d'opération conforme aux articles L.1223-8 et 9).
- Développement des communications de branche, notamment pour la valorisation des métiers : moyens, outils, structures à créer ou à mobiliser.
- Statuts de l'ANFA au regard de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage résultant de la loi « Avenir professionnel ».
- Capital de fin de carrière

Article 2 - Les organisations soussignées se concerteront pour organiser l'examen des discussions paritaires ci-dessus, en fonction notamment du degré d'urgence pouvant découler des initiatives législatives ou gouvernementales.

B E U

SD
UD JU AF W

Article 3 - Un ou plusieurs points supplémentaires pourront être inscrits à cet agenda, à l'initiative de la partie patronale ou à celle des organisations syndicales de salariés et sauf désaccord motivé de l'autre collègue, notamment en cas d'urgence ou de situation imprévue.

Fait à Suresnes, le 25 juin 2019

Organisations professionnelles

FNA

ASAV

Handwritten signatures for FNA and ASAV, consisting of two large, stylized cursive signatures.

C.N.P.A.

Conseil National des Professionnels de l'Automobile

Handwritten signature for C.N.P.A., a stylized cursive signature.

Organisations syndicales de salariés

CFTC 

CFE-CGC

FO

FGAN - CFT

FTM - CGT

Handwritten signature for FTM-CGT, a large, stylized cursive signature.